

ARRÊTÉ

Services Techniques

ARRETE N°A2025_262

Pose, dépose et maintenance
des motifs lumineux de Noël
Du 01/10/2025 au 28/02/2026

Hôtel de ville
31 Place de la Libération
76230 Bois Guillaume
Tél : 02 35 12 24 40
contact@ville-bois-guillaume.fr
Direction des services techniques
service voirie

DECISION ET SIGNATURE
Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,
 - Le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7.
- Le Code de la Route, et notamment son article R.417-9
- La demande de l'entreprise en date du 29 septembre 2025

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de procéder à la préparation de la décoration, à la pose, à la dépose et à la maintenance des motifs lumineux de Noël dans diverses voies de Bois-Guillaume, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant la durée des interventions, effectuée par la société LUNYX, 130 Rue Clément Ader, 27000 EVREUX.

ARRETE

Article 1 :

Du 01 octobre 2025 au 28 février 2026 dans diverses rues de Bois-Guillaume :

La circulation de tous cycles et véhicules sera réduite au droit du chantier.

Le stationnement sera interdit au droit des interventions.

La circulation des piétons sera déviée et sécurisée par le titulaire.

Article 2 :

Ces dispositions prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire qui sera implantée par le titulaire, sous la responsabilité et aux frais du demandeur.

ARTICLE 3 :

L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu durant toute la durée du chantier et une copie du présent arrêté leur sera distribuée par le demandeur.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 5 :

M. le Directeur Général des Services de la Ville de BOIS-GUILLAUME,
M. le Directeur des Services Techniques,
M. le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,
M. le Chef du Service de Police Municipale de BOIS-GUILLAUME,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de
l'exécution du présent arrêté.

Dont une ampliation sera transmise au Pôle de Proximité Plateaux-Robec de la Métropole Rouen Normandie pour diffusion aux divers services concernés.

Fait à Bois-Guillaume, le 30 septembre 2025

le Maire,



Théo PEREZ